

Digitales Brandenburg

hosted by **Universitätsbibliothek Potsdam**

Apologie Povr Cevx De La Religion. Svr Les Sviets D'Auersion que plusieurs pensent auoir contre leurs personnes & leur creance

Amyraut, Mayse

Saumur, 1647

Epistre.

urn:nbn:de:kobv:517-vlib-5565

APPOLOGIE

POVR

CEVX DELA

RELIGION

2VR LES SNETS DA

nostre que plustors per son

contre leur performe de la

crance

PAR MOYSE AMYRANT



AdW

Zentralinstitut f. Literaturgeschichte

INSTITUTSBIBLIOTHEK

AF 694
IV
Z 86:1083

~~806/66~~

~~Institut für
romanische
Sprachen und Kultur~~

AF 694



A

MONSIEVR

MONSIEVR

SARRAV,

CONSEILLER

DV ROY EN SON

PARLEMENT.



MONSIEVR,

*Je crains aucunement
que ceux entre les mains de qui cette
Apologie tombera, n'y trouuent d'a-*

á ij

EPISTRE.

bord deux choses un peu estranges.
 L'une, qu'estant expressément dressée
 pour diminuer l'auersion que tant de
 gens ont contre nous, elle sort d'un
 lieu ou nous en experimentons beaucoup
 moins que plusieurs de nos freres ne
 font ailleurs, & ou nous iouysson d'une
 grande paix, par la prudence & par la
 generosité de ceux qui nous gouvernent.
 L'autre, qu'estant particulierement de-
 destinée à nous rendre les Magistrats equi-
 tables dans les Prouinces, ie la vous de-
 die, MONSIEVR, qui faites partie de cét
 auguste Parlement, dans l'equité du-
 quel nous auons accoustumé de trouuer
 du support, lors qu'on nous fait deça de-
 là quelques traitemens peu fauorables.
 Car il semble que cette sorte d'Ecrits
 contienne quelque tacite plainte de ce
 qu'on a besoin de les publier. Or les
 plaintes ne sont pas seantes en la bou-
 che de ceux qui en ont peu de sujet;

EPISTRE.

Et si quelque raison nous induit à nous
 interesser en ce qui touche nos freres, on
 peut dire que nous deurions plûtoft nous
 adresser aux auteurs de leurs méconten-
 temens, pour leur oster les mauuaises
 impressions qu'ils ont contre nous, &
 leur en donner de meilleures. Mais
 j'espere pourtant, MONSIEUR, que
 quiconque prendra la pêne de lire ce
 petit ouurage, se deliurera aisément de
 cét estonnement par ces considerations.
 Tous ceux de la Religion qui sont en
 ce Royaume ne constituent qu'un mesme
 corps, en qui le déplaisir de chacun
 de ses membres est sensible à tous les
 autres. Comme donc il arriue au corps
 humain, que quelques - fois la partie
 où est le siege de la douleur, est fort éloi-
 gnée de celle d'où sortent les gemisse-
 mens & les soupirs, & neantmoins
 tant s'en faut qu'on blasme en cela
 l'institution de la Nature, qu'on

EPISTRE.

admire la sagesse de son auteur, qui luy a donné ces sentimens: si quelques uns de nos freres ont occasion de se plaindre en des lieux separés de nous, on ne doit nullement trouver mauvais que la communion d'une mesme foy nous en inspire la sympathie. Quant à nous, bien que par la grace de Dieu nous ayons tout sujet de nous louer de l'equité du gouvernement sous lequel nous vivons, nous sçavons pourtant quelle est quasi par tout l'inclination des peuples, & que si l'autorité superieure ne la retenoit, icy comme ailleurs nous éprouverions le desavantage qu'il y a d'habiter parmy des gens mal affectonnés, quand la balance n'est pas égale. C'est pourquoy si outre la conduite de nostre vie, dont ceux avec qui nous conuersons ont leurs yeux mesmes pour témoins, nous tâchons de les informer de la pureté de nostre creance &

EPISTRE.

de l'innocence de nos sentimens, nous
 le faisons & par deuoir & par inte-
 rest. Car nous sommes obligés de leur
 donner, s'il est possible, quelque tein-
 ture de la verité, & nous affermirons
 par ce moyen dauantage nostre repos,
 quand ils n'auront plus cette mauuaise
 opinion de nostre Religion, qui leur
 donne quelque haine couuerte contre
 nos personnes. Pour ce qui est de vous,
MONSIEUR, soit que l'on vous con-
 sidere en la dignité que vous possedés,
 où bien en la profession de Religion que
 vous faites, cét Ecrit ne pouuoit estre
 mieux adressé qu'à vous. En ce premier
 égard c'est non tant vne plainte des
 deportemens d'autruy, ni vne iustifica-
 tion des nostres & de la Foy que nous
 suiuous, qu'une action de graces que
 nous rendons en vostre personne à cette
 illustre Cour dont vous estes membre,
 de ce que par l'autorité de ses Arrests,

à iiij

EPISTRE.

elle a diuerses fois corrigé ce qu'il y
 peut auoir eu d'excessif dans le zele
 des autres iuges. En ce second, s'il y a
 quelqu'un des Senateurs qui la compo-
 sent, qui desire d'estre éclairci de la sin-
 cerité de nos pensées, pour en estre d'au-
 tant plus enclin à nous rendre iustice
 aux occasions, le credit que vostre rare
 vertu vous donne entre eux, adjou-
 tera beaucoup d'efficace aux choses que
 ie represente. A la verité vostre singu-
 liere suffisance, & la parfaite connois-
 sance que vous aués de ce qui est de
 nostre profession, n'auoient point be-
 soin d'estre aidées de ma meditation,
 pour donner de bonnes opinions de nous
 dans les occurrences. Aussi ne me suis-je
 nullement proposé de vous instruire en
 rien de ce qui peut y contribuer; pour
 ce que vos connoissances passent bien
 loin au delà de ces reflexions toutes
 simples & populaires. Je veux dire

EPISTRE.

seulement que vostre nom peut donner
beaucoup d'accés à cét ouvrage, vers
ceux qu'il est expedient que nous in-
formions plus exactement de nos crean-
ces & de nos inclinations, & que la
reputation de vostre rare probité est ca-
pable de nous mettre bien en l'esprit de
ceux qui pourroient auoir esté preuenus
de quelques mauuais preiugés par nos
aduersaires. Quoy qu'il en soit, il im-
porte que l'on sçache, que comme vous
estes absolument de mesme creance avec
les Ministres de la Religion que vous
professés, dans la doctrine de la Foy,
les Ministres sont entierement de mes-
me opinion avec vous en ce qui est du
Politique, & de l'obeyssance que les su-
jets doiuent à leurs Princes. En l'un
il est manifeste que ce n'est pas tant le
serment & l'obligation de vos charges,
qui vous attachent, vous & ces autres
Messieurs qui sont de nostre religion

EPISTRE.

dans les Parlemens, au service de sa
 Majesté, que le lien de la conscience &
 le genie de la Foy que nous vous pres-
 chons, puis que vos sentimens & les
 nostres y sont conformes. En l'autre il
 paroist que c'est la connoissance de la
 verité, & non aucun interest de no-
 stre condition, comme quelques uns se
 l'imaginent, qui nous affectionne aux
 dogmes que nous vous annonçons dans
 la matiere du salut, puis que vous en
 estes persuadés comme nous, & que vous
 y perseuerés si constamment, quoy qu'au-
 cune des raisons du monde ne vous y
 arreste. Mais quand ie mettray tou-
 tes ces considerations à part, il me
 semble que i'ay grande occasion d'ail-
 leurs de concevoir une confiance bien
 certaine, que vous prendrés en bonne
 part ce mien dessein de mettre vostre
 nom sur le front de ce petit labeur, &
 que tout le monde l'approuuera, bien

EPISTRE.

que les autres causes que i'en ay luy
 fussent entierement inconnuës. C'est
 que n'eusse-je point tant de témoignages
 de l'honneur de vostre bonne volonté,
 vostre exemplaire pieté, vostre sçavoir
 eminent, connu dedans & dehors le
 Royaume, & le reste de vos excellen-
 tes vertus, me conuieroyent à donner
 quelque témoignage au public que i'en
 fais une estime tout à fait extraordi-
 naire. Et quand les belles & grandes
 qualités que Dieu a mises en vous,
 n'attireroient point si puissamment
 mes respects, cette tendresse d'affec-
 tion dont il vous plaist me favoriser,
 m'oblige, si ie ne veux estre ingrat, à
 vous en faire une solennelle recon-
 noissance. Recevés la donc s'il vous
 plaist, MONSIEUR, du mesme œil
 duquel vous aués accoustumé de voir
 son auteur, & continués de croire,
 comme vous aués fait depuis que i'ay

EPISTRE.

le bien d'estre connu de vous, qu'il n'y
a personne qui fasse des vœux plus
ardens que ien fais à Dieu pour vo-
stre entiere prosperité, ni qui soit plus
inviolablement.

MONSIEVR,

De Saumur ce
iour de Pasques
1647.

Vostre tres-humble
& tres-obeissant
Seruiteur.

AMYRAVT.